

Séance du Conseil général du 25 juin 2026
Rapport de la Commission de gestion et des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 2 juin 2026 à 19h15 h. pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la bourse : Madame Faessler, Boursière

Pour la Commission : Monsieur Michel Artar, président
 Madame Vivette Pilloud, rapporteur
 Monsieur Constantin Emmanouil, suppléant

Excusés : Monsieur Marc Furrer, membre
 Monsieur Pascal Muller, membre

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Auparavant la commission s'était concertée le lundi 29 mai 2026 et avait adressé aux membres de la Municipalité différentes questions en relation avec ce préavis.

A notre entière satisfaction, la Municipalité a répondu auxdites questions.

Nous tenons à remercier la boursière pour l'amélioration apportée à la présentation des comptes.

À la suite de son analyse, la commission souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

Bonne nouvelle ! La marge d'autofinancement est supérieure aux objectifs de la Municipalité. Nous rappelons, à toutes fins utiles, que ladite marge devait être au minimum de CHF 320'000.00, comme énoncé lors de l'analyse du plan d'investissement.

Page 6/27 - Emprunt : sur l'emprunt auprès du Groupe Mutuel de CHF 2'000'000.00 : nous avons constaté qu'aucun intérêt couru n'a été comptabilisé pour la période du 4.08.2025 au 31.12.2025.

Page 20/27 c/9143.12 - Rénovation de la maison de Commune et reconstructions de l'ancienne laiterie : nous constatons une dépense de seulement CHF 937'394.35 sur un préavis de CHF 2'950'000.00. La Municipalité nous fait savoir qu'elle n'a pas pu obtenir une situation intermédiaire.

Page 3/23 - c/180.3142 - Arrêt de bus : les travaux de réfection sont entièrement à la charge de la commune ; et c'est seuls les coûts des indicateurs horaires, les écrans et l'appareil à billetterie qui sont assumés par les TL.

Page 4/23 - c/180.451 - Solde décompte final – année précédente : le budget est calculé sur le nombre de kilomètres parcourus, le nombre de passagers, la population communale et les frais de fonctionnement (salaires, participation du canton, frais d'électricité, de carburant et d'essence). Il est donc difficile d'estimer les coûts réels de l'année avant le bouclage des comptes.

Page 9/23 - c/350.314 - Entretien courant : sur 14 douches, 12 douches ont été révisées et deux sont en attente de la livraison du matériel adéquat, faute de quoi les deux douches seront mises hors service. Un montant a été reporté au budget 2026.

Page 14/23 - c/430.315 - Entretien machines et matériel de voirie : le dépassement du budget s'explique par un service important du véhicule de voirie « VMeili ». D'autre part, la boîte à vitesse ainsi que d'autres travaux sur la grosse tondeuse « Kubota » ont dû être effectués.

Page 14/23 - c/440.311 - Achat matériel : les équipements sportifs prévus à la place de jeux de la Vignettaz sont reportés sur le budget 2026.

Page 22/23 - c/860.318 - Honoraires et prestations de service : des travaux ont déjà été exécutés sur le PECC (plan énergie et climat communal) mais aucune facture n'a été réceptionnée en 2025. Le mandataire bénéficie d'un délai de quatre ans pour établir son rapport.

Nous avons également procédé aux contrôles **des actifs et passifs transitoires** qui ne suscitent aucun commentaire

Enfin, le rapport de gestion 2025 tel que présenté n'a pas suscité non plus de commentaires de la part de notre Commission.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal no 06/2026
- Oui le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

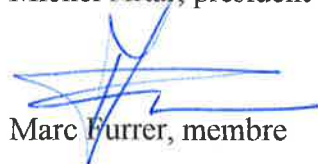
Décide

- D'adopter les comptes communaux pour l'année 2025 avec un excédent de revenus de CHF 11'768.69 tels que présentés.
- Ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 tel que présenté
- De donner décharge à la Boursière et à la Municipalité

Pour la Commission :



Michel Artar, président



Marc Furrer, membre



Vivette Pilloud, rapporteur



Constantin Emmanouil, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 2 juin 2026

